



Heritage et succession en Kabylie

Par **Charly510**, le **29/08/2014 à 11:58**

Bonjour,
Je suis un homme naturalisé français par le mariage né en kabylie en 1956, je vis en France depuis 1960
Ma mère est divorcée, ma grand-mère étant décédée il ne reste qu'une tante non mariée et 3 autres mariées et moi
Comment se passent les droits de successions
Merci de m'éclairer sur ce sujet
Cordialement

Par **moisse**, le **29/08/2014 à 12:05**

Bonjour,
Vous voulez évoquer non pas les droits de succession, mais les successions tout court.
Encore faut-il savoir de quoi il retourne et surtout sous quel régime cela est censé se dérouler, France, Algérie...

Par **Charly510**, le **29/08/2014 à 13:43**

Merci pour votre réponse
Le problème c'est qu'il y a des terrains à perte de vue et des oliviers avec des maisons. Le tout à l'abandon
L'état commence à s'y intéresser et je voulais avoir un avis (autre que celui de mon entourage) pour me faire une idée des droits que je pourrais disposer pour éviter que l'état ne s'approprie ces biens
Merci

Par **moisse**, le **29/08/2014 à 17:12**

J'en déduis que cela se passe donc en Algérie, avec des règles juridiques inconnues sur un groupe de discussion en droit français.
Si vous avez de la chance, peut-être qu'un connaisseur pourrait intervenir, en se demandant à qui exactement appartenaient ces champs et oliviers et quel est votre degré de parenté.

Par **Charly510**, le **29/08/2014** à **21:52**

Oui en kabylie plus exactement, tout appartenais à mon grand père et grand mère, je suis l'ainé d'un de leurs 3 fils et tous les trois sont décédés et il n'y a plus que moi qui porte leur nom en sachant que j'ai des soeurs et des cousins mais ils sont nés en France
Merci pour votre aide